

**Fiche A6 : CONSEILLER(ÈRE) PÉDAGOGIQUE DÉPARTEMENTAL(E)
- Option numérique -**

<p align="center">CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sous l'autorité hiérarchique de l'A-DASEN de la Manche, il/elle assure un rôle pédagogique d'animation, de conseil et de formation auprès des équipes de circonscription et des enseignants. ▪ Il/elle propose des outils au service du pilotage départemental ; ▪ Il/elle est le/la gestionnaire départemental(e) de plateformes numériques ; ▪ Il/elle est l'administrateur(trice) départemental(e) de l'Espace Numérique de Travail des écoles manchoises et du site PRIM 50 ; ▪ Le poste est implanté à la DSDEN de la Manche à St-Lô.
<p align="center">FONCTIONS ET ACTIVITÉS</p>	<p>En lien avec l'I.E.N. en charge de la mission départementale numérique et les autres formateurs, il/elle :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Aide et conseille les enseignants, dans l'utilisation pédagogique des outils numériques ; ▪ Participe à la formation des enseignants et des directeurs d'écoles ; ▪ Encourage les pratiques efficaces et contribue à leur diffusion ; ▪ Coordonne l'élaboration et la réalisation par l'équipe numérique, de scénarios pédagogiques ; ▪ Intervient dans des animations pédagogiques et des stages de formation continue ; ▪ Accompagne les équipes enseignantes dans la mise en œuvre des programmes de l'école ; ▪ Suit les différents dossiers départementaux et académiques relatifs au numérique éducatif, notamment avec les délégations régionales comme la DRANE et le CLEMI ; ▪ Participe à l'analyse des résultats aux évaluations nationales.
<p align="center">COMPETENCES ET QUALITES REQUISES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Être titulaire du CAFIPEMF. ▪ Posséder des compétences reconnues dans l'utilisation du numérique. ▪ Être capable d'articuler efficacement les savoirs théoriques et la pratique professionnelle. ▪ Avoir une réelle capacité d'adaptation à la dimension départementale du poste. ▪ Être à l'aise dans la communication orale et écrite. ▪ Être réactif et avoir de l'initiative. ▪ Savoir travailler au sein de différents collectifs. ▪ Être force de propositions auprès des équipes de circonscription et de l'I.E.N. chargé(e) de mission.
<p align="center">REGIME INDEMNITAIRE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ NBI : 27 points 132.91€/mois ▪ n°1843 : Indemnité conseiller pédagogique 320.83€/mois